

TMS CONTACT

CONDITIONS GENERALES

CONTRAT ASSURANCE ANNULATION

SPECIAL LOCATIONS SAISONNIERES

Nous vous remboursons les pénalités retenues par votre loueur si l'annulation de votre séjour est liée à une des raisons suivantes : (**n'est pas incluse : l'annulation de vol par une compagnie aérienne ou autres transporteurs**)

Raisons personnelles

- La personne qui devait vous accompagner ou garder votre enfant n'est plus disponible pour cause de maladie ou d'accident grave
- Incendie ou cambriolage de votre domicile
- Dommages graves à votre véhicule avant votre départ

Raisons médicales

- Décès, accident corporel important ou maladie grave de vous-même ou l'un de vos proches (y compris rechute ou aggravation de maladies ou accidents antérieurs)-Complication de grossesse-Mise en quarantaine médicale
- Problèmes de vaccination

Raisons administratives

- Vols de papiers d'identité dans les 48h précédant votre départ
- Impossibilité d'obtenir un visa-Convocation à un examen de rattrapage
- Témoin ou juré d'assises
- Emploi ou stage à l'ANPE
- Licenciement économique

IMPORTANT

Vous devez souscrire l'assurance annulation dès le versement de l'acompte.

Si vous souhaitez vous assurer pour tout votre séjour (en cas d'événements vous obligeant à écourter celui-ci), vous devez alors, régler la totalité de votre séjour avant la date du début de la location ainsi que le montant de l'assurance correspondant aux sommes versées : les raisons retenues pour le remboursement, étant les mêmes que pour une annulation de séjour.

**Le montant de la prime est égal à 4% de la somme versée (minimum 25€ de 0 à 630€) pour un nombre de personnes illimités.*

TMS CONTACT

CERTIFICAT : N°

ASSURANCE-ANNULATION SPECIALE LOCATIONS SAISONNIERES

QUITTANCE DE : Mr et Mme

Location pour personne(s)

Date d'arrivée :

Date de départ :

PERSONNES ASSUREES

(Nom et prénom de la personne qui souscrit le contrat)

Nom

Prénom

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

(donner tous les noms des personnes devant occuper la location)

IMPORTANT : TOUS LES ASSURES DOIVENT SOUSCRIRE LA MEME GARANTIE

Noms

Prénoms

ACOMPTE 50% : € Prix total assurance : * €

Nous reconnaissons avoir reçu et pris connaissance des conditions générales du contrat SPECIAL LOCATIONS SAISONNIERES

Fait àLe.....2004/05

**Le montant de la prime est égal à 4% de la somme versée (minimum 25€ de 0 à 630€) pour un nombre de personnes illimité..*

TMS CONTACT
106 Rue de la Folie Méricourt
75001 PARIS
Tél :01.73.03.41.13